

SÉANCE DU 8 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit Février à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le premier février, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et messieurs : Michèle GILLES, Bruno BOUVIER, Magalie POURIEL, Mickaël BUCHARD, adjoint(e)s, Cindy MARSOLLIER, Benoît PHARIS, Alain DUPONT, Brigitte GILLES, Jérôme POIGNAND, Laetitia LEFEUVRE, Samuel BONNABESSE.

Était absente excusée : Madame Chrystèle Le Guyader qui a donné pouvoir à Monsieur Bruno Bouvier, 2nd adjoint, pour voter en son nom.

Était absente non-excusee : Madame Julie Foucteau

Monsieur Samuel BONNABESSE, conseiller municipal, a été élu secrétaire.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 10 Janvier 2023.

Suite à un échange avec le Conseil départemental et la Fédération de judo, Monsieur le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Eglise, tranche ferme-restauration du versant nord de la nef-Demande de subvention départementale,
- Projet dojo.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte.

5-8-0223 – Adhésion aux services communs Ressources humaines (RH) et informatique de la Communauté de Communes (CCE)

Monsieur le Maire expose que la commune va devoir changer de nomenclature comptable le 1^{er} Janvier 2024 en passant de la M14 à la M57 et propose de profiter de ce changement pour faire évoluer l'organisation de la gestion communale des RH et de l'informatique. C'est également l'occasion de changer de logiciel comptable afin d'harmoniser l'outil de travail avec les autres communes de la CCE. De plus, ce nouveau logiciel permettrait de rendre compatible le logiciel comptable avec le logiciel utilisé par le service périscolaire et extrascolaire, ce qui n'est pas le cas actuellement. Ainsi, le changement de logiciel jeunesse qui avait été envisagé ne sera pas à faire, ce qui représente une économie de près de 10 000 € pour la première année et d'environ 3 000 € /an pour les années suivantes.

Par ailleurs, la gestion des Ressources Humaines étant de plus en plus technique et complexe, Monsieur le Maire propose de déléguer cette mission au service RH de la CCE. Cette délégation permettra d'orienter davantage le poste de secrétaire général sur la gestion comptable de la municipalité, ce qui facilitera peut-être le recrutement du futur secrétaire général (H/F) dans environ deux ans.

L'adhésion aux services communs RH de la CCE représente une dépense annuelle estimée à environ 11 000 € /an pour la commune, de laquelle il convient de soustraire les sommes versées aux fournisseurs informatiques actuels, à savoir E-collectivités (911 €/an pour l'assistance au logiciel Eksae) et EKSAE (484 €/an pour les abonnements aux logiciels comptabilité, paie et DSN) ainsi que l'économie réalisée avec le maintien du logiciel jeunesse actuel.

En second lieu, afin de faciliter la liaison entre le service RH de la CCE et le secrétariat de mairie, Monsieur le Maire propose, également, d'intégrer le service commun informatique de la CCE, ce que la plupart des communes du territoire ont déjà fait.

Cela représenterait une dépense estimée à environ 10 000 € pour la première année, puis environ 8 000 €/an. Cette dépense serait partiellement compensée par des économies sur le service E-collectivité et sur l'adhésion à certaines applications informatiques comme l'état civil, le cimetière, ... ou une diminution des prestations assistances techniques de Logicia pour la mairie.

Monsieur Samuel Bonnabesse trouve le coût de la prestation RH élevée. Monsieur le maire explique que sont pris en compte divers critères dont le nombre d'agents mais aussi le potentiel fiscal, la population DGF, etc. et que les missions sont très complètes et ne se limitent pas à la confection des bulletins de salaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, suite à un vote à main levée qui donne les résultats suivants : Présents : 12, Votants : 13, Abstention : Samuel Bonnabesse, Contre : 0, Pour : 12

- DECIDE de solliciter l'adhésion de la commune aux services communs RH et informatique de la Communauté de Communes de l'Ernée,

-AUTORISE le maire ou la première adjointe à signer tout acte ou dossier concernant ces adhésions.

6-8-0223 - Réception d'une manifestation d'intérêt spontanée de la part de MAYENNE OMBRIERES pour la mise à disposition d'une partie du terrain des sports en vue de la réalisation d'ombrières photovoltaïques.

Sur rapport et proposition du maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L2122-21,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2122-1-4,

Vu la manifestation d'intérêt spontanée communiquée par la société Mayenne Ombrières (en cours de création) par mail du mardi 17 janvier 2023,

Considérant que la commune a ainsi été sollicitée pour l'installation et l'exploitation d'ombrières sur la parcelle précisée ci-dessous :

- Complexe sportif du Stade des Rochers à Juvigné, section YC parcelles 0024 et 0027. Le site peut accueillir au moins deux ombrières photovoltaïques de dimensions : 7.88 m x 57.03 m. et 18.17 m x 31.13 m. La puissance installée est de 270 kWc sur une surface d'environ 1030 m². Il serait également possible d'installer un autre auvent photovoltaïque de dimensions 20m x 30m pour couvrir un éventuel terrain de foot5.

Mayenne Ombrières sera le maître d'ouvrage des ombrières photovoltaïques ainsi que son exploitant sur la durée de la Convention d'Occupation Temporaire (COT). Tous les coûts de construction, d'exploitation, de maintenance de cette centrale seront à la charge de Mayenne Ombrières. En contrepartie de la mise à disposition des surfaces identifiées sur le site, Mayenne Ombrières s'engage à verser une redevance annuelle sur 30 ans. En cas d'accord sur cette manifestation d'intérêt spontanée, la Commune de JUVIGNE et Mayenne Ombrières signeront une COT d'une durée de 30 ans.

Via Energie Partagée, les habitants de la commune pourront financer une partie de ces installations. Historique : cette demande s'inscrit dans la stratégie énergétique de la collectivité, notamment pour le développement des énergies renouvelables en Mayenne et l'atteinte des objectifs d'indépendance énergétique.

La collectivité souhaite donc donner une suite favorable à ce projet et engager les procédures nécessaires avec un porteur de projet. La commune décide de réaliser un avis de publicité via les canaux Facebook et Ouest France, durant une durée de 20 jours, à compter du lundi 13 février 2023 au lundi 6 mars 2023 à 12h afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine de la commune.

-DECIDE :

Article 1 : Après réception d'une manifestation d'intérêt spontanée de la société Mayenne Ombrières Mayenne, décide de réaliser un avis de publicité via les canaux suivants :

- Facebook et Ouest France,

durant une durée de 20 jours, à compter du lundi 13 février 2023 au lundi 6 mars 2023 à 12h afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine communal

Article 2 : Confère tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération et notamment exécuter toutes les formalités en résultant.

7-8-0223 Projet du dojo

Monsieur le Maire expose que l'Agence Nationale des Sport (ANS) a validé le financement des travaux du dojo à partir des plans définis avec la municipalité. Les travaux devraient commencer fin février et se dérouleront jusqu'à fin mai 2023. La commission municipale des bâtiments et le bureau des adjoints ont retenu dans les projets 2023 la connexion du futur dojo à la chaudière à bois décheté du périscolaire. Cette connexion avait été envisagée il y a plus de 10 ans lors des travaux de construction du bâtiment du périscolaire. Ainsi, une gaine souterraine avait été posée entre la chaudière et le bâtiment du futur dojo. Le plan de financement a été validé par délibération du conseil municipal du 6 Décembre 2022. Cependant, la dépense liée à ces travaux s'élève à un montant de 24.720,00 € TTC au lieu de 23.075,99 € TTC.

Parallèlement, les travaux de la nouvelle salle des associations devront se poursuivre. La salle du Conseil municipal et la salle des fêtes pourront être mises à disposition des associations en attendant la fin des travaux de cette nouvelle salle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte ces nouvelles conditions financières et matérielles.

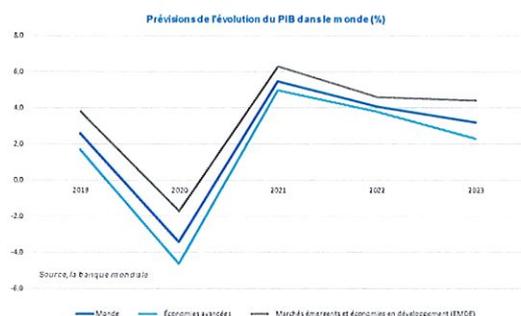
INTRODUCTION

La présentation des projets d'investissement et de fonctionnement, appelée débat d'orientation budgétaire (DOB) pour les communes de plus de 3500 habitants, est l'occasion pour les élus de préparer la politique budgétaire de la collectivité pour l'année qui vient. Plus qu'un simple débat « comptable », le DOB donne un sens politique à la préparation budgétaire.

PARTIE 1_ LE CONTEXTE BUDGETAIRE

1. Le contexte macroéconomique

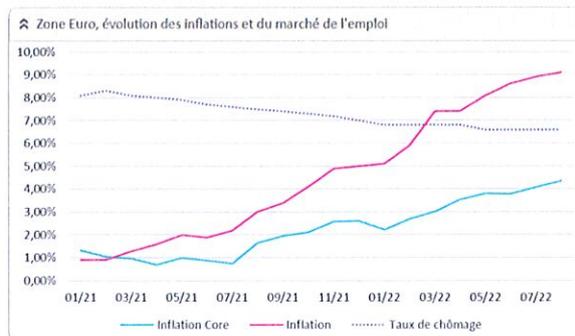
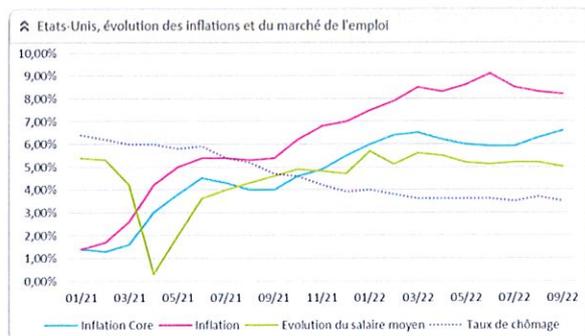
Rétrospective 2022 : la guerre en Ukraine rebat les cartes... et la taxonomie européenne



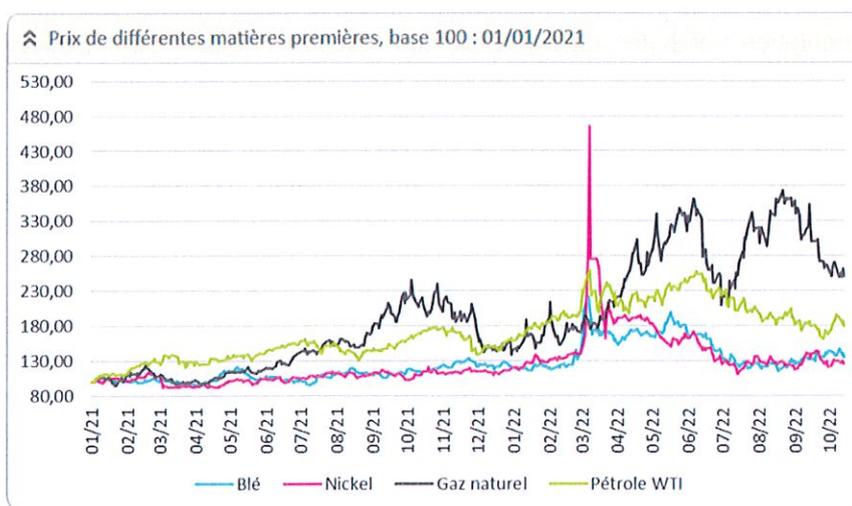
En 2021, l'inflation, américaine notamment, était particulièrement suivie. Beaucoup de banques centrales évoquaient une hausse temporaire de l'indice des prix à la consommation due à la reprise économique et aux tensions qu'elle provoque sur des chaînes d'approvisionnement mises à l'arrêt du fait de la pandémie de Covid-19.

Toutefois, les évolutions de l'économie américaine ont rapidement donné des signes de surchauffe : l'inflation outre-Atlantique dépassait 5% dès le mois de mai 2021, et l'inflation *Core* (inflation corrigée des produits volatiles comme l'énergie ou l'alimentation) excédait 5% en fin d'année. La faiblesse du taux de chômage (inférieur à 4,0% début 2022) tirait les salaires vers le haut : l'inflation devient structurelle, et ce, bien avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le 24 février 2022.

En zone Euro, les prévisions d'inflation étaient également haussières, mais avec un effet retard par rapport aux Etats-Unis, et surtout une ampleur bien plus faible du fait de *stimuli* budgétaires plus modestes et orientés vers l'investissement (plan *Next Génération EU*), notamment dans un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Les débats de la fin 2021 et du début 2022 portaient sur la taxonomie des investissements, afin de guider les investisseurs vers les productions « bas carbone ».



Mais ces anticipations se sont heurtées, le 24 février 2022, à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. La guerre entre ces deux pays, principaux exportateurs de céréales (blé/maïs), d'engrais et d'hydrocarbures – gaz notamment, a entraîné une hausse brutale de l'ensemble des prix des matières premières :



Le retour d'un conflit majeur en Europe, avec un cobelligérant disposant de la puissance de feu nucléaire, a conduit la plupart des pays occidentaux à adopter de nombreuses sanctions à l'égard de la Russie :

- Saisie de biens et gel des avoirs de plusieurs oligarques proches du pouvoir russe ;
- Fermeture de l'espace aérien européen aux compagnies russes ;
- Fermeture des accès au système d'échanges financiers international SWIFT, même si les banques russes affiliées au fournisseur Gazprom disposent toujours de cet accès ;
- Arrêt des fournitures de matériel d'origine « occidentale » aux industries russes.

En parallèle, les Etats européens ont commencé à envoyer du matériel militaire en Ukraine, et, d'une façon générale, augmenté leurs dépenses d'armement. Cette industrie, exclue des fonds RSE jusqu'à la guerre en Ukraine, est revenue en grâce, malgré les inquiétudes grandissantes sur un réarmement européen au profit des industriels d'outre-Atlantique.

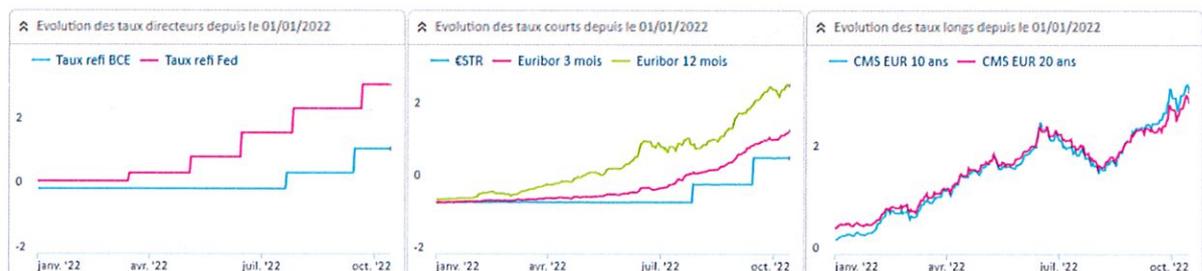
De son côté, la Russie a menacé l'Union européenne de fermer les accès au gaz russe, accélérant la hausse des prix, malgré des stocks assez élevés. Mais plus important encore, le président russe a, à plusieurs reprises, fait clairement référence aux armes stratégiques russes (missiles hypervéloces, arsenal nucléaire, etc.). L'évolution du conflit ukrainien au cours de l'année 2023, et la géopolitique d'une façon générale (Elections de mi-mandat aux Etats-Unis, 20^{ème} Congrès du Parti Communiste Chinois, alors que l'Empire du milieu subit une crise économique importante depuis le début 2022) seront des facteurs importants d'incertitude en 2023.

D'abord dispersées, les politiques monétaires ont toutes pris un tournant restrictif en 2022, et bien plus coordonné à l'issue de la réunion annuelle de Jackson Hole fin août/début septembre.

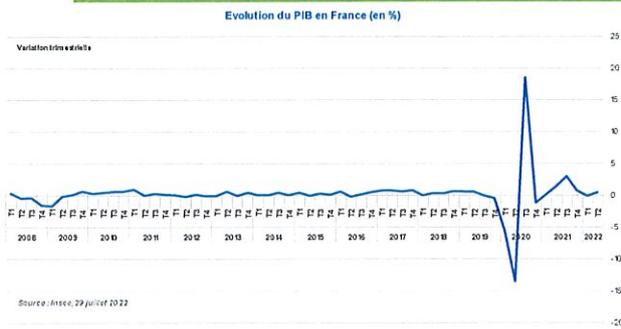
- Aux Etats-Unis, la *Federal Reserve* a réalisé 5 hausses de taux, aboutissant à une augmentation globale de 3,00% sur l'année 2022. Deux nouvelles hausses supplémentaires ont été attendues fin 2022, aux réunions des 02/11/2022 (+0,75% attendus) et le 14/12/2022 (+0,75% attendus).
- En zone Euro, la BCE a réalisé 2 hausses de taux, aboutissant à une augmentation globale de 1,25% sur l'année 2022. Deux nouvelles hausses supplémentaires ont été attendues fin 2022, aux réunions des 27/10/2022 (+0,75% attendus) et 15/12/2022 (entre +0,50% et +0,75% attendus).

Les anticipations puis la concrétisation des hausses de taux directeurs ont conduit à une augmentation des taux courts européens dans le courant de l'année. A -0,572% en janvier 2022, l'Euribor 3 mois tend vers 1,50% mi-octobre 2022 (1,402% le 14/10/2022). L'Euribor 12 mois est passé, en un an, de -0,501% à près de 3,00% (2,677% le 14/10/2022). Accroché au taux de dépôt de la BCE, l'€STR devrait être compris entre 2,00% et 2,25% d'ici la fin de l'année.

Les taux longs ont progressé sur toute l'année 2022, avec cependant une pause au mois de juillet. Le taux de swap à 10 ans est passé de 0,28M début janvier à 3,20% courant octobre.



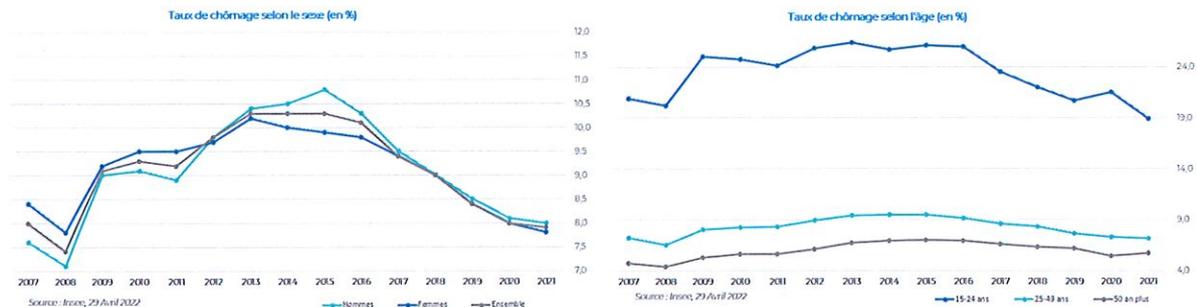
2. Le contexte national



- La croissance du PIB en France devrait atteindre, d'après les dernières estimations de la Banque de France, +2,6% en 2022 (soit en deçà de l'hypothèse de +4 % prévue). Elle se projette entre 0,8% et -0,5% pour 2023.
- En 2022, l'activité économique en France est fortement affectée par le niveau d'inflation, la conjoncture économique internationale et l'instabilité résultant du contexte géopolitique instable.
- Les incertitudes restent fortes. Très peu sont favorables, beaucoup sont défavorables (Situation internationale, inflation, tensions sur les approvisionnements, hausse des taux directeurs, raréfaction de l'énergie, possible cessation des politiques de soutien de l'économie en temps de crise etc.).
- Toutefois, dans un contexte où les tensions sur les marchés de l'énergie se détendraient, l'économie française renouerait avec une croissance plus soutenue à l'horizon 2024. Le PIB augmenterait de 1,8% et l'objectif de 2% d'inflation totale serait retrouvé fin 2024.

Le taux de chômage attendu pour 2023

- D'après les statistiques de l'Insee du 12 août 2022, le taux de chômage de la population active est de 7,4%.
- L'OCDE établit des projections à 7,56% de taux de chômage pour le 4^{ème} trimestre 2022, et 7,97% un an après, loin de l'objectif de plein emploi affiché par l'exécutif.



3. *Projet de Loi de Finances 2023 : principales mesures concernant les collectivités territoriales*

Fiscalité locale

Vous trouverez, ci-après, tout ce qu'il y a à savoir sur les amendements retenus dans le cadre de la première partie du Projet de Loi de Finance (PLF) 2023 à la suite de l'activation du 49.3.

Tout d'abord, l'article 5 prévoit la suppression de la CVAE (concerne la Communauté de Communes) sur 2 ans et sa compensation par une fraction de TVA déterminée sur la base d'une moyenne triennale des recettes de CVAE des collectivités locales. Un flou persiste sur la prise en compte ou non des recettes prévues pour 2023.

En matière de fiscalité, alors que l'idée d'un plafonnement de la revalorisation forfaitaire des bases avait été envisagée pour la taxe foncière, cette dernière n'a pas été retenue par le gouvernement. Aussi, la revalorisation forfaitaire devrait s'élever comme chaque année au niveau du glissement annuel de l'IPCH (mesuré à 7,1% d'octobre 2021 à octobre 2022, données prévisionnelles INSEE).

Concernant l'actualisation des valeurs locatives, celle-ci a de nouveau été décalée, aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises. La réactualisation des valeurs locatives professionnelles qui devait s'appliquer pour 2023 a été repoussée à 2025. Pour les valeurs locatives d'habitation, le report est pour 2028.

Dotations de l'Etat

Côté dotations, cette année le gouvernement a décidé d'abonder l'enveloppe globale de DGF à hauteur de 320M€, et ce afin de financer les hausses de dotation de solidarité rurale (DSR) et dotation de solidarité urbaine (DSU) sans écrêter la dotation forfaitaire (DF) pour les communes et de la dotation d'intercommunalité (DI) pour les intercommunalités. Cela n'était pas arrivé depuis 13 ans.

Enfin, l'article 45 du PLF 2023 prévoit le remplacement du critère de longueur de voirie utilisé dans le cadre de la répartition des fractions péréquation et cible de la DSR par un indicateur de superficie, cette dernière étant pondérée par un coefficient de densité de population.

Aides

L'article 14 de la loi de finances rectificative pour 2022 a mis en place un « filet de sécurité » à hauteur de 430 millions d'euros pour aider les collectivités face à la hausse du point d'indice, du coût de l'alimentation et de l'énergie.

Cette aide a été reconduite dans le Projet de Loi de Finances pour 2023 à hauteur de 1,5 milliards d'euros pour soutenir les collectivités face à la hausse des dépenses énergétiques.

S'ajoute au filet de sécurité défini par le PLF, un « amortisseur électricité » visant à garantir un prix raisonnable de l'électricité aux collectivités. Il protégera les plus impactées par les hausses des prix et s'appliquera au 1^{er} janvier 2023, pour un an, à tous ceux qui n'ont pas accès aux tarifs réglementés de vente.

Il est difficile de comprendre les modalités d'éligibilité et si la commune sera concernée.

Enfin, pour accompagner les collectivités vers l'adaptation aux enjeux du changement climatique, un « fonds vert » sera mis en place et doté de 2 milliards d'euros. Les collectivités mettant en place des projets en faveur du climat et de la biodiversité pourront y prétendre. De même, la DETR et la DSIL seront priorisées vers des projets en faveur de la transition énergétique. Le rapport entre le fonds vert et les DETR-DSIL n'est pas encore très établi.

PARTIE 2_ SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE JUVIGNE

1. Tableau de gestion récapitulatif

La Capacité d'Autofinancement (CAF nette) d'une collectivité mesure la capacité d'une collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées. Elle est égale à la CAF brute moins l'annuité en capital des emprunts. Le tableau ci-dessous montre l'évolution sur la période 2018 à 2022.

	2018	2019	2020	2021	2022
(1) RECETTES REELLES	1.250.390	1.266.215	1.233.825	1.258.757	1.380.228
Recettes fiscales compris compensations (73)	607.697	613.076	624.917	637.590	744.418
Dotation de l'Etat DGF (74)	446.264	452.618	458.986	464.111	475.621
Autres recettes 013,70,75,77	196.429	200.521	149.922	157.056	160.189
(2) DEPENSES REELLES (2)	1.060.636	991.773	965.790	1.049.709	1.096.999
Dépenses de personnel (012)	501.366	469.362	466.609	479.232	492.735
Charges caractère général(60,61,65)	474.421	439.448	421.119	461.229	492.440
Autres dépenses 62,63,73,66	84.849	82.963	78.062	109.248	111.824
(3) CAF BRUTE (1-2)	189.754	274.442	268.035	209.048	283.229
(4) Annuité: Capital (dont 7500€ CAF)	78.496	80.025	83.500	83.312	92.551
Capacité désendettement en années	6.09	3.81	3.32	4.20	4.54
Capital restant dû au 31/12/CAF Brute	(1.156.008,80 /189.754)	(1.045.983,35 /274.442)	(888.617 /268035)	(877.032 /209.048)	(1.284.481 /283.229)
CAF NETTE (3-4)	111.258	194.417	184.535	125.736	190.678
EVOLUTION n/n-1	-100% (reprise excédent assainissement en moins)	+75%	-5%	-32%	+51%

L'encours total de la dette (soit le montant restant dû en capital à la clôture de l'exercice) s'élève au 31/12/2022 à 1.284.481 €.

Un emprunt a été réalisé en 2022 dans la cadre du projet de rénovation de l'église, les autres investissements ayant été autofinancés avec des subventions relativement importantes.

La capacité de désendettement au 31/12/2022 est de 4.54 ans (4,20 ans au 31/12/21).

Références : taux < 8 ans : très bien ; Entre 8 et 11 ans : moyen, de 11 à 15 ans : orange ; Plus de 15 ans : rouge

Etat de l'endettement par exercice
CNE DE JUVIGNE

Date 31/01/2023
Page 1
Nature Emprunt

Année	Annuité				Capital
	Total	Capital	Intérêts	Frais	Restant au 31/12
2022	107 046,76	80 185,93	26 860,83	0,00	1 284 481,11
2023	122 837,50	94 040,61	28 796,89	0,00	1 190 440,50
2024	121 789,33	95 443,66	26 345,67	0,00	1 094 996,84
2025	110 363,41	86 442,60	23 920,81	0,00	1 008 554,24
2026	109 232,74	87 513,77	21 718,97	0,00	921 040,47
2027	108 102,09	88 621,05	19 481,04	0,00	832 419,42
2028	106 971,42	89 765,79	17 205,63	0,00	742 653,63
2029	105 840,77	90 949,40	14 891,37	0,00	651 704,23
2030	100 950,62	88 415,39	12 535,23	0,00	563 288,84
2031	75 981,61	65 295,91	10 685,70	0,00	497 992,93
2032	74 850,94	65 507,23	9 343,71	0,00	432 485,70
2033	73 720,29	65 720,73	7 999,56	0,00	366 764,97
2034	72 589,62	65 936,47	6 653,15	0,00	300 828,50
2035	71 458,97	66 154,47	5 304,50	0,00	234 674,03
2036	70 328,30	66 374,73	3 953,57	0,00	168 299,30
2037	58 413,63	55 799,60	2 614,03	0,00	112 499,70
2038	31 597,93	24 999,70	6 598,23	0,00	87 500,00
2039	26 164,07	25 000,00	1 164,07	0,00	62 500,00
2040	25 791,56	25 000,00	791,56	0,00	37 500,00
2041	25 419,07	25 000,00	419,07	0,00	12 500,00
2042	12 569,84	12 500,00	69,84	0,00	0,00
2043	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

2. Eléments de comparaison de quelques ratios financiers

Montant de DGF totale (part forfaitaire et de péréquation) par habitant en 2021 : 244 €, soit 360.796€/1477hab (2020: 241€ soit 354.102€/1470).

Comparaison avec d'autres communes : La Baconnière : 303 €, Larchamp : 257 €, Montaudin : 262€, Montenay : 265 €, Vautorte : 193 €, St Denis Gastines : 247 €, St Hilaire du Maine : 247 €, St Pierre des Landes : 86 €, La Croixille : 195 €, Ernée : 269 €.

3. Les effectifs

Les agents de la collectivité

Au 1^{er} janvier 2022, l'action municipale est assurée par 12 agents titulaires (et un emploi non permanent à temps incomplet 12,50/35^{ème} non inclus) soit 11.05 Équivalent Temps Plein (ETP) (12 agents et 10.98 ETP au 31/12/2021, 13 agents et 11.95 ETP au 31/12/2020).

Sur l'année 2023, il est prévu le recrutement de plusieurs emplois saisonniers au plan d'eau et au musée. L'emploi d'un saisonnier est également à nouveau envisagé pour la mise en œuvre du projet fleurissement 2023, et ce afin de mettre en valeur le « prix du développement durable 2021 », de compenser l'absence d'un apprenti et celle d'un agent au cours de l'automne dernier ou d'un agent au cours de l'été prochain, impliquant des retards dans certains travaux.

Il est également prévu la pérennisation de l'emploi non permanent à temps incomplet 12.50/35^{ème} dont les missions seront orientées vers le périscolaire, l'accueil de loisirs et le ménage dans les bâtiments communaux. A noter que la municipalité a pris en charge sa formation BAFA et qu'il paraît opportun de bénéficier maintenant des compétences acquises pour le service jeunesse.

Les emplois liés à la délégation de la compétence jeunesse

La délégation d'une partie de la compétence jeunesse implique que la municipalité finance des emplois liés à l'association Familles rurales Juvigné / La Croixille.

Ainsi, l'association compte 1 directrice, 1 directrice adjointe et 1 animateur. Deux employés sont en contrat d'apprentissage et ont vocation à être embauchés définitivement par l'association, au 1^{er} septembre 2023 pour l'animateur et au 1^{er} septembre 2024 pour la directrice adjointe. A noter que l'animateur intervient également au service du périscolaire municipal, du club de football et du club du tennis. L'association emploie également un agent en CDD à temps partiel pour une mise à disposition au service périscolaire géré par la municipalité.

L'année 2023 sera consacrée à déterminer les modalités à mettre en place pour la pérennisation d'une nouvelle convention avec Familles rurales pour gérer la politique jeunesse.

Des échanges devront également avoir lieu pour définir les missions du poste d'animateur qui devrait être recruté définitivement en CDI en septembre 2023 et déterminer qui portera administrativement le poste.

Des opportunités seront peut-être également à saisir concernant un poste en service civique pour la gestion des animations du dojo, en partenariat avec le judo club et les associations communales.

PARTIE 3 : PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

L'année 2021 aura été l'occasion pour les élus municipaux de formaliser la feuille de route pour le mandat 2020-2026. Cette feuille de route est organisée autour de plusieurs ambitions qui structureront les actions de la commune en 2023 mais aussi pour les 20 prochaines années.

L'année 2022 aura été l'occasion de réorienter les projets du mandat, certains non-envisagés ayant été étudiés voire commencés comme la nouvelle salle des associations ou le futur dojo. Certains projets ont nécessité un temps de mise en œuvre plus long que prévu, les crédits pour l'achat de l'îlot Vettier, pour les jardins près de la médiathèque ou pour les travaux du projet de logements Mayenne Habitat n'ayant ainsi pas été consommés, faute de signature des actes notariés.

Ce débat d'orientation budgétaire 2023 dresse les grandes actions qui seront portées et fait également état de la suite des échanges qui seront à mener sur 2024.

A noter que le bureau des adjoints n'a pas retenu le recrutement d'une agence pour rechercher un médecin généraliste, cette démarche nécessitant une dépense pouvant aller jusqu'à 30.000€.

Ambition 1 : Débuter les travaux de l'église communale

Le principal investissement prévu pour ce mandat est la réalisation de travaux importants sur la couverture de l'église. En accord avec Monsieur Coudière, architecte en charge du projet de rénovation de l'église depuis plusieurs années, il a été proposé de prioriser une mise hors d'eau du bâtiment, notamment pour la Nef au printemps 2023, et les Absides en 2024. Les enduits ne pourront donc pas être restaurés sur ce mandat.

Un budget d'environ 500 000 € est prévu et il est espéré un subventionnement d'environnement 50%.

Ambition 2 : Agir pour des économies d'énergie et pour une production d'énergie renouvelable

L'éclairage public du lotissement Saint-Martin sera changé en lampes LED. Il s'agit de limiter les consommations d'énergie, de mettre en œuvre une transition énergétique et de se mettre en conformité avec la réglementation qui impose de supprimer l'éclairage orienté vers le ciel à compter de 2025. Des éclairages seront également supprimés au Plan d'eau Saint-Martin afin d'engager des économies en termes d'investissement, de fonctionnement et de préserver l'espace naturel du site de toute pollution lumineuse. Ce projet est estimé à environ 50 000 €.

Les éclairages de plusieurs bâtiments publics seront convertis en LED, notamment le musée, le futur dojo, l'école et la salle des fêtes. Ce projet est estimé à environ 10 000 €.

La couverture du dojo sera rénovée avec une meilleure isolation et le système de chauffage sera connecté à la chaudière à bois déchiqueté de l'école et du périscolaire. Ce projet est estimé à 50 000€.

Des subventions ont été sollicitées auprès de l'Etat pour atténuer le coût des travaux d'environ 30%.

Enfin, un partenariat avec Territoire Energie Mayenne devrait voir le jour pour l'installation de panneaux photovoltaïques au stade des Rochers et éventuellement sur un champ en friche à la Trochère.

Ambition 3 : Apporter un soutien à de nombreuses animations en 2023 et soutenir les projets associatifs

Les années 2020 et 2021 ayant été impactées par la crise sanitaire, peu d'animations ont pu être organisées. La municipalité aura la volonté de soutenir à nouveau les associations (subvention) et plus particulièrement des projets d'animation majeurs en 2023 comme elle l'a fait en 2022. Pour un budget d'environ 30 000 €, ont ainsi été prévus pour :

- Le subventionnement annuel des associations,
- Un duathlon en avril avec la fête communale,
- L'inauguration du dojo en lien avec les JO et les championnats de France en Mayenne,
- La fête de la musique,
- L'accueil d'un projet cirque à l'école,
- La fête des 40 ans du Musée de l'Evolution agricole,
- La reconduction d'un marché de Noël en décembre 2022 auxquelles d'autres animations pourraient se rattacher (Téléthon, animation église pour la collecte de dons – Fondation du Patrimoine, mise en route des illuminations communales, ...), mais sous réserve de revoir la charge de l'organisation de l'animation entre les agents, les élus et les associations.

La municipalité souhaite également continuer à moderniser les infrastructures mises à disposition des associations :

- 1) La boutique du musée et une salle de réunion seront aménagées pour un budget d'environ 10 000 €.
- 2) La nouvelle salle des associations sera mise en fonction au printemps afin de laisser place au futur dojo dans l'ancienne salle des associations. Un nouvel ameublement est également nécessaire. Un budget d'environ 40 000 € est à prévoir.
- 3) Le dojo sera accessible aux activités des associations à compter du début de l'été. L'ANS et le CD53 prendront en charge l'aménagement intérieur.
- 4) Le stade de football continuera sa rénovation pour un budget d'environ 50 000 €, avec une restauration des vestiaires, des travaux pour le terrain d'entraînement et une sécurisation des accès piétonniers par un éclairage public.

A noter que le club de football souhaite également la mise en place d'un éclairage du terrain d'honneur pour créer une équipe vétérans et une équipe féminine en senior. Toutefois, les infrastructures municipales mises à disposition ne sont pas adaptées à l'essor du club avec une surexploitation du terrain d'entraînement. La pelouse est très détériorée. Le développement des matchs sur le terrain d'honneur peut engendrer les mêmes conséquences pour la pelouse. La commission municipale et le bureau des adjoints n'ont donc pas donné d'avis favorable à cet éclairage pour le terrain d'honneur.

Pour protéger la pelouse du terrain d'entraînement, des matchs pourraient avoir lieu à Saint-Hilaire du Maine. Le Conseil municipal de Juvigné a validé une convention dans ce sens. Toutefois, le Conseil municipal de Saint-Hilaire du Maine ne l'a pas acceptée et demande notamment à Juvigné une prise en charge de la tonte des pelouses de Saint-Hilaire, soit un coût de près de 2.000 € / an sur 3 ans. Une candidature au projet départemental « Héritage Mayenne 2024 » a également été faite pour obtenir la construction d'un terrain Foot5 financé par le Conseil départemental. L'usage de ce terrain, qui pourrait être couvert par des panneaux photovoltaïques de TE53, soulagerait également un peu la pelouse du terrain d'entraînement. Les travaux de préparation de la plateforme pouvant accueillir ce terrain seront à prendre en charge par la municipalité de Juvigné.

Concernant ce point 4, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur :

- a) les travaux de rénovation estimés à 50.000 €
- b) la demande d'installation d'un éclairage sur le terrain d'honneur pour l'organisation des matchs des vétérans
- c) la prise en charge de la tonte de la pelouse à St Hilaire

Monsieur le maire sort de la salle à vingt et une heure dix sans participer aux débats.

Après discussion, le conseil municipal :

- a) Accepte, à l'unanimité, les travaux de rénovation proposés au stade pour un montant d'environ 50.000 €
- b) Refuse, à l'unanimité, d'installer un éclairage public autour du terrain d'honneur en raison du coût beaucoup trop élevé par rapport à l'utilisation projetée.
- c) Suite à un vote à main levée qui donne les résultats suivants : présents : 11, votants 12 :

Abstentions : MM Marsollier, Pharis, Pouriel et Brigitte Gilles, Pour : MM Michèle Gilles, Bouvier et Le Guyader (Pouvoir), Buchar, Dupont, Poignand, Lefeuvre, Bonnabesse, le conseil municipal accepte de prendre en charge cette dépense. La commune de St hilaire fera intervenir une entreprise qui enverra la facture directement à la mairie de Juvigné. Cette

En terme de fonctionnement, la municipalité poursuivra le développement de son soutien à Familles rurales, aux clubs de football et de tennis par la prise en charge de certains postes d'animations. Un coût global d'environ 60 000 € est à prévoir.

La salle des fêtes verra également quelques travaux à entreprendre comme le renouvellement du bac à graisse et des travaux sur la cour arrière. Une autolaveuse pourra être achetée pour l'entretien du carrelage et du parquet de la salle. Un budget d'un peu plus de 10 000 € est à prévoir.

Ambition 4 : Mettre en œuvre certaines évolutions de gestions comptables et administratives.

Il est nécessaire de prévoir la mise en place du référentiel comptable M57 au 1^{er} janvier 2024. En parallèle, il est envisagé un changement de logiciel pour la comptabilité afin de s'accorder avec celui de la Communauté de Communes. Ce changement de logiciel permettrait également de pérenniser l'usage du logiciel Noethys de l'Accueil de loisirs pour tout le périscolaire.

Cette charge de travail en comptabilité pour l'année 2023 pourra être compensée par la délégation des ressources humaines de la commune au service commun de la CCE qui se met actuellement en place. Ce service commun permettra de monter en compétence dans un domaine qui se révèle de plus en plus technique. La gestion informatique pourrait également être partiellement déléguée la CCE afin de faciliter la gestion quotidienne. Un budget annuel d'environ 20 000 € est à prévoir, auquel il faudra toutefois soustraire des dépenses sur l'actuel logiciel comptable et des applications informatiques actuelles, la gestion informatique d'E-collectivité et l'abandon de l'achat d'un nouveau logiciel au périscolaire qui était estimé à plusieurs milliers d'euros.

Enfin, la législation (RGPD) concernant la gestion des données personnelles de la population, qui sont traitées par les services administratifs, nécessite une gestion de plus en plus rigoureuse. Après un changement de serveur en mairie, il faudra envisager l'achat de meubles sécurisés pour stocker les dossiers et les supports numériques de la mairie.

Une part de renouvellement du matériel informatique est également à prévoir. Un budget d'environ 20 000 € est à prévoir.

Ambition 5 : Mettre en œuvre les principaux changements du projet touristique prévu pour le jury national du fleurissement 2024

Un programme de travaux sera réalisé dans le quartier de la rue des Lilas afin de le végétaliser et ainsi l'intégrer pleinement au circuit emprunté par les visiteurs du village fleuri. Un budget d'environ 30 000 € est à prévoir.

Un projet innovant orienté autour d'une exposition installée dans l'espace public abordera le thème de la biodiversité. Un budget d'environ 17 000 € est à prévoir. Il est espéré des subventions à hauteur de 50 % de la part de la CCE et du Conseil départemental.

Les travaux de voirie se concentreront sur le quartier de la rue des Lilas et des Chapelières.

Ambition 6 : Projet de revitalisation du bourg

L'îlot Vettier sera acquis après vérification du niveau de pollution du sol de l'ancien garage automobile. Un accompagnement par une société d'aménagement est à prévoir pour faire face à la réglementation complexe face à la gestion des friches. Un budget d'environ 80 000 € est à prévoir. Une déconstruction est à envisager pour 2024.

Les jardins près de la médiathèque seront pour une majorité acquis afin de permettre un réaménagement de cet espace en parc public. Un budget d'environ 10 000 € est à prévoir.

Enfin, la municipalité participera avec les autres communes du territoire et la Communauté de Communes à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui consiste à accompagner, par de l'ingénierie conseil et des aides financières directes, des particuliers dans leur projet de rénovation de l'habitat (énergie, insalubrité, accessibilité). L'année 2023 sera le moment de l'élaboration de ce projet avant sa mise en application en 2024. Un budget de quelques milliers d'euros est à prévoir chaque année.

PARTIE 4 : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Le Conseil municipal a validé en 2022 un emprunt de 500 000 € destiné au financement des travaux de l'église.

Pour ces travaux, des subventions ont été sollicitées à hauteur d'environ 250 000 €, ce qui représenterait 50 % de la dépense. Toutefois, la réponse à ces demandes ne sera connue qu'au cours de l'été 2023, alors même que les travaux auront commencé.

Le budget 2023 devra être construit sans ces montants de subventions, ce qui implique d'inscrire au budget un emprunt de plus de 200 000 €. Bien que confiant sur l'obtention de ces subventions, il convient de comprendre qu'un risque existe de devoir réellement contracter cet emprunt supplémentaire. Toutefois, le Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) de la DDFIP a indiqué que les finances de la municipalité étaient en capacité de porter ce nouvel emprunt.

L'année 2023 sera aussi l'occasion de se projeter financièrement sur les prochains projets à réaliser en 2024, 2025 voire 2026 :

- soutien aux commerces (développement des services au coccimarket, cuisines du café),
- renaturation du centre bourg,
- démolition de l'îlot Vettier à partir d'un mandat délivré à un partenaire,
- enfouissement des réseaux de la rue du Prieuré en lien avec les travaux sur le réseau assainissement et la station d'épuration par la CCE,
- création d'un local pour l'espace jeunes, soit dans le logement municipal près de la nouvelle salle des associations, soit près du dojo,
- aménagement du parc de la nouvelle salle des associations,
- réflexion autour de l'éclairage du terrain d'honneur du stade de football,
- voirie du lotissement du Rocher,
- sécurisation de la voirie de la Trochère, du Petit Thuré et du Rachat en lien avec le CD53,
- réflexion à engager pour la création d'une voie douce vers Etang Neuf et le Bois Chatenay

8-8-0223 Location parcelles communales

Lors de l'inventaire des terres propriété de la commune, Monsieur le Maire a noté qu'un terrain était mis à disposition gracieusement. Or, le Conseil municipal a décidé l'an dernier de louer les dernières terres mises à disposition gracieusement. Le Conseil est donc invité à se prononcer sur la mise en location des parcelles XM32 (119 m²), XM57 (9236 m²), XM60 (17367 m²) et XM61 (802 m²), soit un total de 27.524 m². A noter que ces terres, situées dans le périmètre de protection de la station de pompage de l'Epine, ne peuvent être cultivées.

Le GAEC Montmarine ayant déjà l'usage de ces terres, il est proposé de lui accorder un bail précaire. Après en avoir délibéré, Madame Laetitia Lefeuvre ayant quitté la salle sans avoir participé aux débats ni à la délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- DECIDE de mettre ces parcelles à la disposition du GAEC Montmarine sous forme d'occupation précaire, résiliable à tout moment par chacune des deux parties en respectant un préavis de deux mois, **sous réserve** d'y autoriser uniquement les fenaisons, le pâturage des animaux et d'interdire l'abattage d'arbres.

- FIXE la location annuelle à 75€ / hectare par an à compter de l'exercice 2023.

9-8-0223 Eglise-tranche ferme : restauration du versant nord de la nef : demande de subvention départementale et régionale

Sur rapport et proposition du Maire, le Conseil municipal, vu sa délibération du 6 décembre 2022 approuvant les propositions de la commission concernant le choix des entreprises pour la réalisation de la tranche ferme concernant la restauration du versant Nord de la nef et de la tranche optionnelle concernant les toitures des absidioles du chœur, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-APPROUVE le plan de financement suivant :

EGLISE : RESTAURATION PARTIELLE TRANCHE FERME : VERSANT NORD DE LA NEF

DÉPENSES HT

TRAVAUX TRANCHE FERME	MONTANT HT
LOT 1 : Maçonnerie-pierre de taille	75.859,56 €
LOT 2 : Charpente	74.538,76 €
LOT 3 : Couverture	96.919,20 €
Maîtrise d'œuvre (8,80% du HT)	21.763,94 €
Honoraire SPS	1.000,00 €
TOTAL ARRONDI	270.082 €

RECETTES

DETR : 30% de 100.000 € maximum	30.000,00
Région 30% du HT plafonné à 100.000 €	81.024,00
Département (patrimoine) 30% du HT	81.024,00
Fondation du Patrimoine	12.000,00
Emprunt	66.034,00
TOTAL	270.082 €

-CHARGE monsieur le maire de solliciter une subvention auprès de Madame la Présidente du Conseil Régional et Monsieur le Président du Conseil départemental,

-AUTORISE le maire ou la première adjointe à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES.

Rapporteur : Régis FORVEILLE

- Taxe d'aménagement : Fin 2022, les 15 communes et le Conseil communautaire ont validé le partage des recettes de la Taxe d'aménagement à partir d'un ratio de 70% pour les communes et 30% pour la CCE, et ce à la demande de l'Etat par l'intermédiaire de la préfecture.

En janvier, la préfecture a informé que les communes n'étaient finalement plus obligées de rétrocéder une part de cette taxe à la CCE, à condition de prendre une délibération avant le 31 janvier 2023. Quelques communes du territoire ont alors pris une délibération allant dans ce sens mais sans attendre un débat au Conseil des Maires.

Afin de ne pas être inéquitable entre les 15 communes, le Président de la CCE a indiqué qu'il ne solliciterait pas la part de 30% de la CCE pour 2023.

- Service civique dojo :

Une réflexion est à engager sur une proposition de gestion d'un espace numérique au futur dojo, éventuellement par un service civique.

- Audit sur les salaires :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a missionné le cabinet d'audit NEOPTIM pour analyser la gestion des salaires des agents municipaux. Aucune dépense n'est à prévoir pour la municipalité. Le cabinet se rémunérera seulement sur un pourcentage des éventuelles sommes trop versées à des organismes comme l'URSSAF.

- EHPAD :

Deux bureaux d'études ont été sollicités pour faire des propositions sur le devenir du bâtiment de l'EHPAD à partir de 3 scénarii : vente, déconstruction ou requalification du bâtiment.

- Îlot Vettier :

Laval Mayenne Aménagement (LMA) va faire une proposition pour un mandat leur permettant de gérer totalement le projet de déconstruction de l'îlot Vettier.

GEOREM a réalisé les sondages au sol pour contrôler le niveau de pollution. Le dossier d'analyse doit être transmis prochainement.

- Eolien :

Pour information, une enquête publique se déroulera du 10 février au 14 mars 2023 sur le projet éolien de la Hairault situé à Princé, Châtillon-en-Vendelais et Montautour en Ille-et-Vilaine. Le Conseil municipal sera amené à donner un avis lors de la prochaine réunion.

Rapporteur Michèle Gilles

- Animation sportive :

Madame Gilles expose que Monsieur le maire a reçu une proposition d'organisation d'une activité « gymnastique douce » destinée aux habitants de plus de 60 ans par l'association « Gymnastique Volontaire 53 » dans le cadre du projet Bien Vieillir. Seule une mise à disposition d'un local est demandée à la mairie pour l'organisation de 12 séances par an pour un coût total de 30 € pour chaque usagé. Monsieur le maire a contacté Génération mouvement qui va discuter en bureau afin de déterminer si l'association portera ce projet.

Monsieur le maire, dans le cadre d'une politique santé en faveur des plus de 60 ans, propose de prendre à charge une partie de cette somme si le projet aboutit. Le Conseil municipal sera amené à donner un avis sur cette proposition si le projet aboutit. Le Conseil accepte de mettre à disposition la nouvelle salle des associations ou le futur dojo dès que les travaux seront terminés.

- US Les Bleuets : Madame Gilles donne le compte-rendu de la réunion avec le bureau de l'US Bleuets. Divers travaux ont été sollicités (rénovation des vestiaires, repositionnement et l'achat de buts, abattage des sapins entourant le petit terrain remplacés par des pare-ballons) qui ont été inscrits dans le DOB et que le conseil municipal a accepté hormis l'éclairage du grand terrain. Par ailleurs, suite aux remarques de membres du bureau, la densité d'engazonnement a été vérifiée par un professionnel. Il s'avère que cette dernière est correcte. En effet, la détérioration des pelouses s'explique par l'usage intensif du terrain d'entraînement en raison de l'augmentation des effectifs de l'US Bleuets et par des températures caniculaires l'été dernier.
- Musée : Les travaux de la boutique sont terminés. Le résultat est très satisfaisant de même que le travail réalisé par les agents communaux et l'association sur le repositionnement des pavés pour l'accès PMR. Le conseil municipal prend connaissance des dépliants qui ont été réalisés pour proposer l'organisation de séminaires à des entreprises. En effet, Monsieur le maire informe que lors de l'accueil d'un spectacle des Nuits de la Mayenne au Musée en 2022, des entreprises sponsors lui ont conseillé de mettre en place cette activité en raison de la beauté du site. Madame Brigitte Gilles propose d'en distribuer aux entreprises sponsors des Boucles de La Mayenne. Le conseil municipal accepte.
- Nouvelle salle des associations : de la vaisselle sera mise à la disposition des associations communales.
- Bois de Châtenay : La journée de nettoyage avec les bénévoles et des élus aura lieu le vendredi 16 juin à 9h00.

Rapporteur Bruno BOUVIER

- Nouvelle salle des associations : Monsieur Bouvier donne le compte-rendu de l'avancement des travaux. L'entreprise Thierry Robert a débuté son intervention plus tôt que prévu et est déjà bien avancée. Jérôme Linais, agent technique, termine l'installation de sanitaires et d'une douche demandée par les cyclos de Juvigné. La porte d'accès à la salle de conseil va être percée prochainement. Les travaux devraient être terminés fin mars, début avril.
- CCAS : les locataires du logement situé au 2C rue de la Croixille ont donné leur congé et rendu le logement en bon état. Une demande de location a déjà été déposée sur ce logement.

Rapporteur Magalie POURIEL

- Eco Rando : Madame Pouriel indique qu'un partenariat avec l'association Action Catholique des Enfants (ACE) va être mis en place pour l'éco rando du 14 mai. La journée, qui débutera à 10h, sera divisée en 3 temps : rando le matin suivi d'un pique-nique partagé et, à partir de 14h 30, des ateliers divers organisés par l'ACE au lavoir et au plan d'eau.
- Chantiers Argent de Poche : Les prochains chantiers, complets, auront lieu les 14, 15 et 16 février après-midi. Les tâches concerneront le nettoyage de la salle de sports et de la billetterie du Musée Musée et la vaisselle de la future salle des associations. Ces chantiers seront encadrés par Françoise Painchaud, Magalie Pouriel et Gérard Ruault pour le Musée.
- Atelier écriture : Un atelier écriture mis en place et animé par Nathalie Coulange débutera le 14 février à 14h. Huit personnes se sont inscrites.

- Accueil de loisirs Juvigné – La Croixille : Madame Pouriel donne le compte-rendu de la dernière réunion. Le bilan de l'année 2022 est très bon et la fréquentation des mercredis est en augmentation. Ce résultat est donc une grande satisfaction. Par contre, l'espace jeunes fonctionne moins bien mais il faut tenir compte des changements dans l'équipe qui est maintenant au complet et des changements de locaux. Cette stabilité devrait permettre une meilleure fréquentation pour cette année.

Rapporteur Mickaël BUCHARD

- Aménagements provisoires du Grand Roquet et du Rachat : A la demande des riverains, un essai d'aménagement est cours d'étude afin de le tester de façon expérimentale. Le but étant de trouver un aménagement simple permettant de diminuer la vitesse des véhicules en entrée et en sortie de bourg au Grand Roquet et au Rachat. Les services de la CCE et du CD53 ont été sollicités pour avis.

- Voirie : l'entreprise Chapron a pu réparer les dégâts sur le chemin de la Trochère causés par un camion d'une entreprise qui s'est acquittée de la facture. Par ailleurs, un ré-aménagement de l'écoulement des eaux pluviales, destinés à éviter des dégâts des eaux en cas de fortes pluies, est en cours au lieu-dit « La Fermerie ».

Les prochains Conseils municipaux auront lieu les mercredi 8 mars et mardi 28 mars à 20h00.
La commission finance aura lieu le samedi 18 mars à 9h00 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal se termine à 22h45.

Le Maire,

Régis FORVEILLE

Publié le 9 Mars 2024

Le secrétaire,

Samuel BONNABESSE

